

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 24 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de se sensibiliser aux techniques d'intervention du conseiller conjugal et familial, et plus particulièrement l'accueil et l'écoute, et ce à la lumière de modèles d'intervention psychosociale diversifiés, d'un questionnement éthique et d'une réflexion sur soi.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ clarifier ses motivations et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour poursuivre cette clarification tout au long de la formation ;
- ◆ exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ présenter un projet de formation personnalisé cohérent et fondé.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.F. « Bachelier Conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : évolution personnelle	CT	F	38
Ethique	CT	B	20
Méthodologie spéciale : techniques d'intervention	CT	F	38
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	24
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXX	P	30
<u>Total des périodes</u>			150

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : évolution personnelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'exprimer en termes de « je » ;
- ◆ d'utiliser les modes de communication verbale et non verbale ;
- ◆ de décoder le message en étant conscient de ses intuitions, de ses émotions et de ses perceptions sensorielles ;
- ◆ d'écouter l'autre, son vécu, ses émotions ;
- ◆ de se centrer sur le vécu de l'autre et de se confronter aux résonances de celui-ci avec son vécu personnel ;
- ◆ d'identifier et d'exprimer ses émotions personnelles ;
- ◆ de repérer les phénomènes d'induction dans le verbal et le non verbal ;
- ◆ de s'initier aux attitudes d'introspection par un cheminement personnel.

4.2. Ethique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réfléchir au sens de l'éthique dans une profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'articuler morale, éthique, déontologie ;
- ◆ de distinguer la morale et le droit ;
- ◆ de spécifier les liens entre morale et pensée laïque, chrétienne, musulmane, etc. ;

- ◆ de connaître les processus d'élaboration des valeurs et des normes ;
- ◆ d'identifier et d'exprimer ses valeurs et ses normes personnelles.

4.3. Méthodologie spéciale : techniques d'intervention

L'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier accueil, écoute, relation d'aide ;
- ◆ de réaliser un accueil efficient ;
- ◆ d'organiser un cadre environnemental adéquat ;
- ◆ d'adopter une attitude non verbale d'ouverture ;
- ◆ de faciliter l'expression de l'autre,
- ◆ d'accueillir par téléphone une personne et de l'orienter vers une personne ressource ;
- ◆ d'écouter et de décoder le motif de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ de développer des attitudes empathiques, congruentes et de respect de l'autre ;
- ◆ d'identifier les limites personnelles de son écoute.

4.4. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décoder le vocabulaire de base en intervention psychosociale et de repérer le sens des termes utilisés par les autres intervenants ;
- ◆ de définir ce qu'est un modèle dans la pratique du Conseiller conjugal et familial et d'en préciser les différentes composantes (théorie, valeur, intuition, représentation sociale,...) ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensées utilisés dans l'intervention psychosociale, en particulier, l'approche systémique, humaniste, comportementaliste, psychanalytique ;
- ◆ de relier de manière rigoureuse les théories scientifiques à la base de ces modèles à leurs orientations et leur histoire ;
- ◆ de citer les principaux champs d'application de ces approches.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ de réaliser un accueil efficient ;
- ◆ de faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ d'exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;

- ◆ de situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ d'expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale ;

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence des attitudes ;
- ◆ du degré d'empathie ;
- ◆ de la richesse de la description des normes et des valeurs ;
- ◆ de la capacité à nuancer sa réflexion éthique
- ◆ de la capacité d'utiliser et de décoder les modes de communication verbale, non verbale et les modèles d'intervention psychosociale sous-jacents ;
- ◆ de la capacité de gérer ses perceptions sensorielles, ses émotions et ses intuitions ;
- ◆ de la capacité d'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.